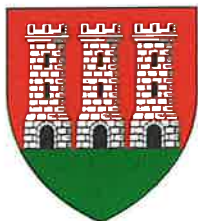


MAIRIE de VILLÉ



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

34ème séance du 25 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre à 19h00, le conseil municipal de la commune de Villé, légalement convoqué le 19 septembre 2025, conformément aux articles L 2121-7, L 2121-10 et L 2121-11 du C.G.C.T., s'est réuni en séance publique à la mairie de Villé, 21 Place du Marché, sous la présidence du Maire Lionel PFANN.

--000000000--

Etaient présents

monsieur Lionel PFANN – Maire ;

monsieur Jean-Pierre ALDOSA , monsieur Serge SPIESSE, adjoints ;
madame Rosmarie DURAND, madame Claire TELLINAI, monsieur Daniel VERNIER,
madame Françoise BURGER, monsieur Gilles GENTILE, madame Liliane KOEHL, monsieur
Eric WILLEMIN, madame Christine MEYER, madame Annunziata DA SILVA, madame
Patricia BIRGER, madame Christelle KIEFFER, monsieur Thierry PIERRE-SIEGENDALER,
monsieur Cédric WIRTH, conseillers municipaux.

Absents excusés :

monsieur Gérard CHAMLEY, donne procuration à monsieur Jean-Pierre ALDOSA;
monsieur Eric WILLEMIN donne procuration à monsieur Serge SPIESSE ;

Le conseil municipal a débuté à 19h05

--000000000--

Point n°5 : Validation de la phase Avant-Projet Définitif du projet de construction d'un accueil périscolaire et de la rénovation thermique du groupe scolaire.

Vu le code de la commande publique ;
Vu la délibération du 09 octobre 2023 ;
Vu la délibération du 21 mai 2024 ;
Vu la délibération du 17 mars 2025 ;

La commune de Villé a attribué un marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un accueil périscolaire, la réhabilitation thermique du groupe scolaire René Kuder, et la végétalisation des cours d'école selon la procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre architecturale sur esquisse.

Au cours de la 20^{ème} séance du Conseil Municipal qui a eu lieu le 09 octobre 2023, les élus de la Commune de Villé ont approuvé le principe de ce projet portant sur environ 655 m² de surface comprenant les espaces de circulation, la réhabilitation thermique des écoles élémentaire et maternelle et la végétalisation des cours d'école.

Pour rappel dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain », la Commune de Villé a pour volonté de créer un périscolaire au sein du groupe scolaire en réhabilitant un bâtiment sous-utilisé. Cette action permettra de combler le manque sur la Commune notamment pour les 3-6 ans qui ne sont actuellement pas pris en charge par la MJC « Le Vivarium » et de garantir un niveau de services et d'équipements adapté à tous les habitants. Avec les préconisations du CAUE, le périscolaire devra offrir un accueil pour 80 enfants maximum avec restauration le midi sur place pour les 3 à 11 ans. Le nouveau périscolaire de Villé permettra au bourg centre de bénéficier d'une offre complète du service de l'enfance et de l'éducation.

En toute cohérence avec la stratégie environnementale de la Commune, les travaux de création d'un accueil périscolaire vont comprendre la rénovation énergétique sur l'ensemble des bâtiments de l'école René Kuder avec une prise en compte de l'aspect thermique ainsi que le confort d'été. Dans un second temps, une attention particulière sera demandée par rapport à la lutte contre l'artificialisation des sols avec de la désimperméabilisation des sols et la création d'espaces végétalisés adaptés dans la cour d'école.

Ces travaux de réhabilitation et de traitement des îlots de chaleur permettront de mettre à disposition un équipement de qualité pour l'accueil des enfants tout en répondant au défi de l'urgence environnementale.

Au cours de la 26^{ème} séance du conseil municipal en date du 21 mai 2024, les élus de la commune ont désigné l'agence MW Architectes comme lauréat du concours restreint de maîtrise d'œuvre pour mener à bien de ce projet.

Les phases d'Avant-Projet Sommaire et d'Avant-Projet Définitif ont été réalisées.

Elles permettent entre autres de :

- vérifier le respect des différentes réglementations ;
- déterminer les surfaces détaillées de tous les éléments du programme,
- définir les plans, coupes, façades, les dimensions de l'ouvrage ainsi que son aspect ;
- Définir les principes constructifs de fondation et de structure, ainsi que leur dimensionnement indicatif ;
- Définir les matériaux ;
- Justifier les solutions techniques retenues, notamment en ce qui concerne les installations techniques ;
- permettre au maître d'ouvrage d'arrêter définitivement le programme et certains choix d'équipements en fonction de l'estimation des coûts d'investissement ;
- établir l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux.

Au vu de la capacité financière de la commune, il est proposé que le projet se fasse en deux phases.

La première phase comprendra la construction de l'accueil périscolaire (construction d'un bâtiment neuf et réhabilitation de la maison bleue) et la désimperméabilisation de la cour de l'école, la seconde comprendra la rénovation thermique du groupe scolaire.

MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX EN PHASE APD			
	Montant HT	Subvention (aides publiques)	Autofinancement HT
<i>Creation périscolaire - Extension et réhabilitation maison bleue</i>	1 976 489,00€	66,53 %	661 530,86€
<i>Projet cour d'école</i>	215 000,00€	80 %	43 000,00 €
<i>Réhabilitation thermique groupe scolaire</i>	1 555 045,00 €	80 %	302 133,80 €
TOTAL Travaux	3 746 534,00€		
<i>Frais d'études, MOE, missions de contrôle et assurance</i>	530 052,00€	29,1%	375 294,2€
Total	4 276 586,00 €	67,68 %	1 381 958,86 €

Aux aides publiques sollicitées, s'ajoutent :

- aide de la CAF (3150€/enfant accueilli) : 252 000 €
- participation de la commune d'Albé : 100 000 €

Le montant de la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre et des membres du groupement solidaire (bureaux d'études, paysagiste) s'élève à 432 000,00 € H.T..

Le montant prévisionnel des différentes missions de contrôle, SPS, étude géotechnique, diagnostic amiante/plomb, sondages structurel et assurance dommage ouvrage s'élève à 98052,00€ H.T..

A noter que le prix estimatif en phase APS était de 3 585 206€ hors frais d'études et MOE, soit une évolution de +4,5%.

Plan de financement prévisionnel de la phase 1 du projet :

Extension et réhabilitation maison bleue : 1 976 489 € HT

Aménagement de la cour d'école : 215 000 € HT

Frais d'études – MOE – missions de contrôle - assurance DO : 472 950,08€ HT

Demande de subventions phase 1 :

- Auprès de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 51,38% du montant global des travaux éligibles c'est-à-dire 1 015 600,38 € euros HT ;
- Auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace à hauteur de 15% sur les travaux et études éligibles, c'est à dire 370 538,34 € (15% du montant HT des travaux, frais d'études, MOE, missions de contrôle et 15% de la moitié du coût des espaces partagés);
- Auprès de la Région Grand Est au titre « Soutien aux centralités rurales » à hauteur de 240 000 euros ;
- Région Grand-Est soutien aux études PVD : 80 000€
- Région Grand-Est – Climaxion : 36 870€
- Auprès de la Région Grand Est au titre du programme « changement climatique » dans le cadre de la végétalisation de la cour d'école à hauteur de 32% sur les travaux éligibles, c'est-à-dire 69 000€ ;
- Auprès de l'agence de l'eau, dans le cadre de la végétalisation de la cour d'école à hauteur de 37,5% sur les travaux éligibles, c'est-à-dire 80 500€ ;
- Auprès de la Caisse d'allocations familiales (3150€/enfant accueilli) soit un montant de 252 000,00€ pour 80 enfants accueillis ;
- Participation commune d'Albé : 100 000€

Question de monsieur Jean-Pierre ALDOSA, adjoint :

Sommes-nous certains d'obtenir ses subventions au vu de la conjoncture ?

Réponse de monsieur le Maire :

Non, mais ce projet est un projet structurant pour la commune, il fait partie du programme Petite Ville de Demain. Malgré la conjoncture, les subventions sollicitées sont cohérentes, et conformes à ce que nous sommes en droit de demander.

Jean-Pierre ALDOSA :

Je remarque que la participation votée par la commune d'Albé est bien en deçà de ce qu'elle devrait être, et de la répartition qui avait été calculée au plus juste.

Cédric WIRTH, conseiller municipal :

Ce n'est pas normal que la commune d'Albé ne finance pas ce qui était prévu. Y-aurait-il des conséquences sur l'accueil périscolaire des enfants d'Albé si il n'y avait pas de participation financière ?

Réponse de monsieur le Maire : oui, mais les parents peuvent demander d'inscrire leurs enfants dans notre école.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'Avant-Projet Définitif présenté ;
- valide ses aspects techniques et financiers ;
- approuve le plan de financement de la première phase du projet ;
- approuve le planning prévisionnel de la première phase du projet ;
- autorise monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès partenaires publics et privés ;
- autorise monsieur le Maire à entreprendre les démarches de mises en concurrence et à signer les marchés publics de travaux ;
- autorise monsieur le Maire à démarcher différents établissements bancaires aux fins de recherches d'une offre de financement ;
- autorise monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à l'exécution de la présente délibération ;
- dit que les crédits nécessaires à ces opérations sont prévus au budget primitif 2025 et seront prévus sur les budgets suivants selon la durée des travaux.

**Pour extrait conforme au registre
des délibérations**

Le secrétaire de séance
Jean-Pierre ALDOSA



Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cette délibération, à
compter de sa publication et de sa
transmission au représentant de
l'Etat, en date du 26/09/2021

Le Maire, Lionel PFANN

